

Amherst, le 12 avril 2021

Le conseil de la municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 12<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2021 par visioconférence à laquelle sont présents, le maire, monsieur Jean-Guy Galipeau et les conseillers

Robert Cardinal  
Caroline Champoux  
Yves Duval

Daniel Lampron  
Robert Laperrière

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau

Assiste également à la séance par visioconférence monsieur Marc St-Pierre, directeur général et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

---

**ORDRE DU JOUR**  
**Assemblée ordinaire du 12 avril 2021**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Ratification de l'ordre du jour**
3. **Ratification de la séance ordinaire du 8 mars 2021**  
Résolutions numéros 035.03.2021 à 064.03.2021 inclusivement pour la séance ordinaire du 8 mars 2021
4. **Ratification des déboursés pour le mois de mars 2021**
  - 4.1. Déboursés du 01-03-2021 au 31-03-2021 pour un montant total de 631 926.61 \$ ; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 44 507.46 \$
5. **Correspondance**
  - 5.1 Lettre de Madame Sylvie Dumas
6. **Administration générale**
  - 6.1. Formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale – Rapport au conseil
  - 6.2. Embauche patrouilleurs nautiques
  - 6.3. Embauche d'un chauffeur saisonnier aux travaux publics
  - 6.4. Embauche inspecteur adjoint
  - 6.5. Embauche d'une ressource aux travaux publics
  - 6.6. Embauche préposé à l'écocentre
  - 6.7. Servitude d'évacuation des eaux pluviales – Autorisation de signature
  - 6.8. Élections générales novembre 2021 – Autorisation des déboursés et de la rémunération du personnel électoral
  - 6.9. Camp de jour – Embauche de personnel

- 6.10 Renouvellement de la cotisation annuel à la Chambre de Commerce du Grand Mont-Tremblant
  - 6.11 Affectation du surplus relié au service de l'aqueduc
  - 6.12 Report du remboursement du prêt fait à Ici Vendée 2020 et 2021
  - 6.13 Location de la Halte routière – Autorisation de signature
  - 6.14 Bail entre la Municipalité d'Amherst et FILAU – Autorisation de signature
- 7. Sécurité publique**
- 7.1 Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants – Mars 2021
  - 7.2 Acquisition des équipements et véhicules à la RINOL
  - 7.3 Nominations au CA de la RINOL
  - 7.4 Desserte incendie – Date de prise en charge par la Ville de Mont-Tremblant
  - 7.5 Adoption des modifications au Plan de mesures d'urgences
  - 7.6 Embauche au service des premiers répondants
  - 7.7 Transfert des appels d'urgences aux services des premiers répondants
- 8. Travaux publics**
- 8.1 Sel de déglacage – Appel d'offre UMQ
  - 8.2 Demande de subvention - Programme d'aide à voirie locale-volet redressement
  - 8.3 Demande de subvention - Programme d'aide à voirie locale-volet projet particulier d'amélioration
  - 8.4 Adoption du règlement 557-21 modifiant le règlement 524-17 autorisant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins de la Municipalité afin de permettre la circulation des véhicules hors route sur une partie du chemin de Rockway-Valley
- 9. Hygiène du milieu et environnement**
- 9.1 Écocentre – Bilan mars 2021
  - 9.2 Avis de dépôt des états financiers de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'Ouest (RIMRO)
  - 9.3 Octroi de mandat – Entretien paysager
- 10. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
- 10.1 Dépôt rapport M. Martin Léger
  - 10.2 Demande de dérogation DM010 – 1692, impasse des Rapides
  - 10.3 Demande de dérogation DM011 – 174, chemin Gemme
  - 10.4 Demande de dérogation DM012 – 131, chemin Fernand-Gagnon
  - 10.5 Ventes d'emprises excédentaires
  - 10.6 Adoption du règlement 556-21 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 351-02 en concordance au règlement 355-2020 de la MRC des Laurentides visant à régulariser la définition de cours d'eau intermittent
- 11. Loisirs et culture**
- 11.1 Bibliothèques – Rapport de la conseillère responsable
  - 11.2 Adoption de la Politique des aînés d'Amherst et de son plan d'action
  - 11.3 Comité de suivi – Politique des aînés d'Amherst et son plan d'action
  - 11.4 Dépôt demande – Programme d'infrastructures PRIMADA
  - 11.5 Dépôt demande – Fête nationale (Mouvement national des Québécois)
  - 11.6 Dépôt demande – Dalle de béton patinoire Vendée (Fonds Agri Esprit)
  - 11.7 Achat d'un module de jeux d'eau

- 11.8 Jeux d'eau – Autorisation d'appel d'offres pour bassin de filtration
- 11.9 Affectation au fonds de parcs et terrains de jeux des dépenses d'entretien du belvédère effectuées en 2020
- 11.10 Demande de subvention – Programme d'emplois verts
- 11.11 Octroi de mandat – Fourniture de mobiliers urbain et parcours d'exercices
- 11.12 Achat et installation de clôture – Autorisation d'appel d'offres
- 11.13 Belvédère de la Tour à feu – Mandat d'ingénierie

**12. Histoire et patrimoine**

**13- Affaire(s) nouvelle(s)**

**14- Période de questions**

**15- Levée de la séance**

**1**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**RÉS 065.04.2021 OUVERTURE PAR VISIOCONFÉRENCE**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a, par décrets, renouvelé de façons successives l'état d'urgence sanitaire et par conséquent, le 7 avril 2021 le décret numéro 525-2021 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger sans la présence du public, à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de bien connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue par visioconférence et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

D'ACCEPTER QUE la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adoptée à la majorité

En ouverture d'assemblée monsieur le maire Jean-Guy Galipeau donne la parole à monsieur le conseiller Robert Cardinal qui informe le conseil que monsieur Jude Ranger a été choisi parmi les cinquante meilleurs bénévoles des Laurentides. De la

part du conseil ainsi que de la communauté toutes nos félicitations à monsieur Ranger et un merci tout spécial pour son implication.

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau tient pour sa part à informer le conseil qu'après plusieurs années et de nombreuses démarches, grâce à la persévérance de toutes les personnes qui ont, de près ou de loin, travaillé dans ce dossier, la Municipalité d'Amherst aura enfin sa tour cellulaire dans le secteur de Vendée. En effet, l'étape de la consultation publique exigée par le CRTC débutera cette semaine.

**2**                    **RÉS 066.04.2021**                    **RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé en retirant le point :

- 9.1      Écocentre – Bilan mars 2021 ;

Et en ajoutant les points :

- 6.15    Embauche journalier occasionnel aux travaux publics;
- 6.16    Programme d'aide à l'entretien du réseau routier –  
Reddition de comptes ;
- 7.8     Autorisation de gyrophare vert ;
- 11.14   Jeux d'eau – Autorisation d'appel d'offres pour  
Aménagement paysager ;

Adoptée à la majorité

**3**                    **RÉS 067.04.2021**                    **RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8  
MARS 2021**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le directeur général soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021 les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021, résolutions numéros 035.03.2021 à 064.03.2021 inclusivement, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

**4**                    **RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MARS 2021**

**4.1**                    **RÉS 068.04.2021**                    **DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MARS 2021**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-03-2021 au 31-03-2021 pour un montant total de 631 926.61 \$ ainsi que les salaires du personnel et la rémunération du conseil pour un montant 44 507.46 \$

Adoptée à la majorité

**5**                    **CORRESPONDANCES**

**5.1**                    **LETRE DE MADAME SYLVIE DUMAS**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau informe le conseil de la réception d'une lettre de madame Sylvie Dumas qui tenait à féliciter la Municipalité pour l'accessibilité et la propreté de la halte routière.

**6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**6.1 FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE –  
RAPPORT AU CONSEIL**

Monsieur Marc St-Pierre, directeur général, conformément à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, mentionne que l'ensemble des membres du conseil municipal ont suivis une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

**6.2 RÉS 069.04.2021 EMBAUCHE PATROUILLEURS NAUTIQUES**

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 546-20 *Établissant les conditions d'accès des embarcations sur les plans d'eau ou une descente publique est aménagée afin d'assurer la protection et la conservation de ces plans d'eau*;

CONSIDÉRANT la problématique de prolifération de la myriophylle à épi dans plusieurs plans d'eau au Québec et notamment dans la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT l'importance, d'une part, de s'assurer que les embarcations mises à l'eau sur les lacs visés par le règlement 546-20 ont été préalablement nettoyées et, d'autre part, de sensibiliser les citoyens et visiteurs sur la problématique de la prolifération de la myriophylle à épi;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de monsieur Marc St-Pierre, directeur général et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil prenne acte de la recommandation du comité de sélection et autorise l'embauche au poste de patrouilleur nautique et agent de sensibilisation à titre de saisonniers de :

- Monsieur Xavier Francoeur

D'attribuer à monsieur Xavier Francoeur le titre de fonctionnaire désigné chargé de l'application du règlement 546-20 *Établissant les conditions d'accès des embarcations sur les plans d'eau ou une descente publique est aménagée afin d'assurer la protection et la conservation de ces plans d'eau*, au sens de l'article 2, alinéa 8 de ce règlement.

Adoptée à la majorité

**6.3 RÉS 070.04.2021 EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR SAISONNIER AUX  
TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT le besoin d'un chauffeur manœuvre saisonnier au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT les rencontres des candidats potentiels par le comité de sélection composé de monsieur Marc St-Pierre, directeur général et monsieur Ronald Robitaille, contremaître aux travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil prenne acte de la recommandation du comité de sélection et autorise l'embauche de monsieur Bernard Fortier à titre de chauffeur manœuvre saisonnier aux travaux publics.

Adoptée à la majorité

**6.4**                    **RÉS 071.04.2021**                    **EMBAUCHE INSPECTEUR ADJOINT**

CONSIDÉRANT que le poste d'inspecteur adjoint en environnement et urbanisme est présentement vacant à la suite du départ de son titulaire pour raison de maladie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler ce poste jusqu'au retour de son titulaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection formé de monsieur Marc St-Pierre, directeur général et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil prenne acte de la recommandation du comité de sélection et autorise l'embauche de madame Stéphanie Gemme au poste d'inspectrice adjointe en environnement et urbanisme par intérim le tout selon les conditions prévues au Guide de l'employé;

D'attribuer à madame Stéphanie Gemme le titre de fonctionnaire désignée chargée de l'administration et l'application des règlements d'urbanisme, au sens de l'article 2.1 du règlement numéro 350-02 relatif à l'application des règlements d'urbanisme, ainsi qu'à tout autre règlement municipal.

Adoptée à la majorité

**6.5**                    **RÉS 072.04.2021**                    **EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE AUX TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT les nombreux travaux de voirie prévus durant la saison estivale 2021;

CONSIDÉRANT que pour mener à bien ces travaux le service des travaux publics aura besoin de ressource supplémentaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation du monsieur Marc St-Pierre, directeur général et autorise l'embauche de monsieur Denis Létourneau à titre de manœuvre au service des travaux publics le tout selon les conditions prévues au Guide de l'employé.

Adoptée à la majorité

**6.6**                    **RÉS 073.04.2021**                    **EMBAUCHE PRÉPOSÉ À L'ÉCOCENTRE**

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher un préposé à l'écocentre à temps partiel;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil prenne acte de la recommandation du monsieur Marc St-Pierre, directeur général et autorise l'embauche de madame Paula Collier à titre de préposée à l'écocentre à temps partiel le tout selon les conditions prévues au Guide de l'employé.

Adoptée à la majorité

**6.7**                    **RÉS 074.04.2021**                    **SERVITUDE D'ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES –  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que, à la suite d'une entente préliminaire, des travaux de drainage permettant l'évacuation des eaux pluviales ont été réalisés sur le lot 4 419 211;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'officialiser cette entente par un acte de servitude de drainage et de non-construction entre la Municipalité et les propriétaires du lot 4 419 211 ;

CONSIDÉRANT le projet d'acte de servitude préparé par Me Louis-Philippe Robert, notaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil entérine le projet d'acte de servitude tel que déposé par Me Louis-Philippe Robert, notaire;

QUE le conseil autorise monsieur le maire Jean-Guy Galipeau et monsieur Marc St-Pierre, directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, l'acte de servitude de drainage et de non-construction consenti par les propriétaires du lot 4 419 211 en faveur de la Municipalité.

Adoptée à la majorité

**6.8**                    **RÉS 075.04.2021**                    **ÉLECTIONS GÉNÉRALES NOVEMBRE 2021 –  
AUTORISATION DES DÉBOURSÉS ET DE  
LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

CONSIDÉRANT la tenue des élections générales municipales en novembre 2021 et les frais en découlant;

CONSIDÉRANT l'obligation d'engager les sommes requises au bon déroulement électoral;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général et président d'élections;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à procéder aux déboursés requis au bon déroulement des élections municipales 2021.

Adoptée à la majorité

**6.9**                    **RÉS 076.04.2021**                    **CAMP DE JOUR – EMBAUCHE DE PERSONNEL**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst met sur pied durant la saison estivale son camp de jour;

CONSIDÉRANT les consignes gouvernementales de santé publique en lien avec la COVID-19;

CONSIDÉRANT l'incertitude, à ce jour, sur la possibilité ou non d'organiser le camp de jour 2021;

CONSIDÉRANT que, malgré cette incertitude, il y a lieu de s'assurer d'être en mesure d'ouvrir le camp de jour 2021 aux citoyens, notamment au niveau des ressources humaines;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil entérine l'embauche des personnes suivantes à titre de moniteur au camp de jour pour la saison 2021 :

- Marie-Léo MacDonald
- Adèle Maillé
- Alexanne Malboeuf

QUE cet embauche est conditionnelle à ce que le gouvernement autorise l'ouverture des camps de jour pour la saison estivale 2021 et, dans l'affirmative, en fonction des normes gouvernementales de santé publique encadrant leur ouverture ainsi que du nombre d'enfants inscrit.

Adoptée à la majorité

**6.10**                    **RÉS 077.04.2021**                    **RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUEL À LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst désire réactiver son adhésion à la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant et à payer la cotisation pour l'année en cours;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 13000 494.

Adoptée à la majorité

**6.11**                    **RÉS 078.04.2021**                    **AFFECTATION DU SURPLUS RELIÉ AU SERVICE DE L'AQUEDUC**

CONSIDÉRANT les normes comptables en vigueur pour les municipalités;

CONSIDÉRANT qu'en fonction de ces normes il y aurait lieu d'affecter annuellement l'excédent des revenus sur les dépenses du service de l'aqueduc au lieu de l'affecter au surplus accumulé non affecté ;

CONSIDÉRANT que le surplus pour l'année 2019 n'avait pas été affecté au service de l'aqueduc;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à affecter au service de l'aqueduc le surplus pour l'année 2019 au montant de 9 190.89 \$ et le surplus pour l'année 2020 au montant de 20 311.71 \$.

Adoptée à la majorité

**6.12**                    **RÉS 079.04.2021**                    **REPORT DU REMBOURSEMENT DU PRÊT FAIT À ICI VENDÉE 2020 ET 2021**

CONSIDÉRANT le prêt sans intérêt consenti par la Municipalité à l'organisme Ici Vendée faisant l'objet d'un remboursement à raison de 2 500 \$ par année pendant dix (10) ans;

CONSIDÉRANT la résolution 208.11.2020 par laquelle le conseil autorisait le report du remboursement dû en 2020 à une date ultérieure;

CONSIDÉRANT que la pandémie liée à la COVID-19 s'est poursuivie en 2021 et que l'organisme Ici Vendée a été dans l'obligation d'annuler les activités de financement prévues durant l'année 2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil maintient le report du paiement de remboursement de prêt pour l'année 2020 à une date ultérieure auquel s'ajoute le remboursement dû en 2021.

Adoptée à la majorité

**6.13**                    **RÉS 080.04.2021**                    **LOCATION DE LA HALTE ROUTIÈRE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT l'appel de propositions pour la location du local de la halte routière;

CONSIDÉRANT les propositions reçues et la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général et autorise ce dernier ainsi que monsieur le maire Jean-Guy Galipeau à signer, pour et au nom de la Municipalité, les ententes de location à intervenir avec madame Marie-Josée Longtin d'une part et, d'autre part, madame Karen Ross et monsieur Adrien Adams.

Adoptée à la majorité

**6.14**                    **RÉS 081.04.2021**                    **BAIL ENTRE LA MUNICIPALITÉ D'AMHERST ET FILAU – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que FILAU (Fibres internet Laurentides) propose un réseau internet haute vitesse sans fils aux résidents de la région des Laurentides incluant la Municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT que pour ce faire FILAU a installé des équipements sur des propriétés appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure avec FILAU un bail de location pour les emplacements occupés par cette dernière;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil prend acte du projet de bail à intervenir entre FILAU et la Municipalité d'Amherst;

QUE le conseil autorise monsieur le maire Jean-Guy Galipeau et monsieur Marc St-Pierre, directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, le bail à intervenir entre FILAU et la Municipalité.

Adoptée à la majorité

**6.15**                    **RÉS 082.04.2021**                    **EMBAUCHE JOURNALIER OCCASIONNEL AUX TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT les nombreux travaux de voirie prévus durant la saison estivale 2021;

CONSIDÉRANT que pour mener à bien ces travaux le service des travaux publics aura besoin de ressource supplémentaire sur une base occasionnelle;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil prenne acte de la recommandation du monsieur Marc St-Pierre, directeur général et autorise l'embauche de monsieur Rémi Pietilainen à titre de manœuvre journalier occasionnel au service des travaux publics le tout selon les conditions prévues au Guide de l'employé.

Adoptée à la majorité

**6.16**                    **RÉS 083.04.2021**                    **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER – REDDITION DE COMPTES**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 379 801 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la Municipalité d'Amherst informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à la majorité

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1**                    **DÉPÔT DU BILAN MENSUEL DES PREMIERS RÉPONDANTS – MARS 2021**

Monsieur le conseiller Yves Duval dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois de mars 2021.

Monsieur Duval souligne que, bien que le nombre d'interventions par ambulance sur le territoire soit plus important, seulement quatre appels ont été logés aux premiers répondants. Des citoyens ayant connu des conditions médicales nécessitant un appel au 911 ce sont d'ailleurs plaints parce que les premiers répondants ne se sont pas présentés sur les lieux.

À cet effet monsieur Duval demande aux citoyens qui loge un appel au 911 pour raisons médicales d'aviser la Municipalité si les premiers répondants ne se présentent pas suite à cet appel.

**7.2**                      **RÉS 084.04.2021**                      **ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES DE LA RÉGIE INCENDIE NORD OUEST LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst est membre de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL) depuis sa constitution en juin 2016 ;

CONSIDÉRANT que lors de la création de la RINOL les équipements et véhicules présents dans chacune des casernes des Municipalités membres ont été achetés par la Régie;

CONSIDÉRANT que les Municipalités membres ont toutes signifiées leur intention de quitter la RINOL au plus tard le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général, à l'effet que la Municipalité aurait avantage à racheter les équipements et véhicules qui se retrouvent actuellement dans la caserne de St-Rémi;

CONSIDÉRANT l'inventaire réalisé en 2019 par la firme Groupe GPI Inc. identifiant les équipements et véhicules ainsi que leur valeur et ce, pour chacune des casernes présentes sur le territoire des municipalités membres de la RINOL;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil avise la Régie incendie Nord Ouest Laurentides que la Municipalité d'Amherst confirme son intention d'acquérir les équipements et véhicules tels qu'identifiés à l'inventaire réalisé en 2019 par la firme Groupe GPI Inc. ;

QUE la Municipalité d'Amherst payera à la RINOL les équipements et véhicules à leur juste valeur à la date effective de la transaction;

QU'advenant le cas où une municipalité membre décidait de ne pas se porter acquéreur des équipements et véhicules auprès de la RINOL, qu'elle ne puisse le faire par la suite à prix réduit par le biais, par exemple, d'enchère publique, ceci par soucis d'équité envers chacune des municipalités membres.

Adoptée à la majorité

**7.3**                      **RÉS 085.04.2021**                      **NOMINATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INCENDIE NORD OUEST LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst est membre de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL) depuis sa constitution en juin 2016;

CONSIDÉRANT que le conseil doit nommer un représentant de la Municipalité ainsi qu'un substitut sur le conseil d'administration de la RINOL;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil nomme les personnes suivantes pour représenter la Municipalité d'Amherst sur le conseil d'administration de la RINOL :

- Monsieur le conseiller Yves Duval, à titre de représentant;
- Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau, à titre de substitut.

Adoptée à la majorité

**7.4**                    **RÉS 086.04.2021**                    **DESSERTE INCENDIE – DATE DE PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE DE MONT-TREMBLANT**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst est membre de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL) depuis sa constitution en juin 2016 ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des municipalités membres ont signifiées leurs intentions de quitter la RINOL au plus tard le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT la résolution 045.03.2021 par laquelle la Municipalité d'Amherst acceptait l'offre de la Ville de Mont-Tremblant pour la desserte incendie;

CONSIDÉRANT que la RINOL pourrait être dissoute avant la fin de l'entente, soit le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst doit assurer un service continu de desserte incendie à ses citoyens;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil demande que la prise en charge de la desserte incendie par la Ville de Mont-Tremblant se fasse le plus tôt possible.

Adoptée à la majorité

**7.5**                    **RÉS 087.04.2021**                    **ADOPTION DES MODIFICATIONS AU PLAN DE MESURES D'URGENCES**

CONSIDÉRANT la résolution 070-04-2019 par laquelle le conseil adoptait le Plan de sécurité civile de la municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT que pour donner suite à des changements au niveau des ressources humaines, il y a lieu de mettre à jour le Plan de sécurité civile au niveau des responsabilités des ressources municipales;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil adopte les modifications apportées au Plan de sécurité civile;

QU'une copie de ces modifications soit envoyée au ministère de la Sécurité publique;

Que lorsque les modifications au plan de mesures d'urgence sont d'ordre nominative, le conseil autorise le coordonnateur à la sécurité civile à procéder à ces modifications et à transmettre ces dernières à la direction générale de la Municipalité ainsi qu'au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à la majorité

7.6

**RÉS 088.04.2021      EMBAUCHE AU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS**

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par madame Nanny Racicot à faire partie des premiers répondants de la Municipalité d'Amherst et de suivre les formations nécessaires en ce sens;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Mathieu Rouiller, directeur par intérim du service des premiers répondants;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Mathieu Rouiller, directeur par intérim du service des premiers répondants et autorise l'embauche de madame Nanny Racicot à titre de premier répondant pour la Municipalité d'Amherst;

QUE le conseil autorise madame Nanny Racicot à être présente lors d'interventions des premiers répondants à titre d'observatrice et sous supervision jusqu'à la réussite de sa formation;

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à défrayer les coûts relatifs à la formation de premier répondant de madame Nanny Racicot;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 23000 143

Adoptée à la majorité

7.7

**RÉS 089.04.2021      TRANSFERT DES APPELS D'URGENCES AUX SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst bénéficie sur son territoire d'un service de premiers répondants;

CONSIDÉRANT que la pandémie de la COVID-19 et les normes minimales devant être observées, notamment en termes de disponibilité des équipements requis, ont faits en sorte de considérablement diminuées voire empêchées l'intervention des premiers répondant;

CONSIDÉRANT que pour permettre aux premiers répondants d'intervenir dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 différentes démarches devaient être accomplies par ces derniers;

CONSIDÉRANT qu'à la fin du mois de janvier 2021 plus de 90% des premiers répondants ont reçu le premier vaccin contre la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'à la même période les premiers répondants ont assistés à une formation sur la façon d'intervenir dans le contexte particulier de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que les premiers répondants ont également assistés à une rencontre d'information sur l'utilisation des différents équipements requis lors des interventions dans le contexte de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que, à la suite de cette rencontre, les premiers répondants se sont dotés de l'ensemble des équipements requis afin d'être en mesure d'intervenir lors des appels d'urgences;

CONSIDÉRANT que malgré l'ensemble des démarches accomplies en vue de pouvoir intervenir de manière sécuritaire dans le contexte de la COVID-19, très

peu d'appels sont effectivement transféré aux premiers répondants en comparaison des interventions réalisées par les ambulanciers sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le temps d'intervention des ambulanciers, il nous apparaît primordiale que les premiers répondants de la Municipalité reçoivent l'ensemble des appels d'urgence logés au 911 lorsqu'une intervention de leur part est requise;

CONSIDÉRANT que le conseil a déjà reçu trois plaintes de citoyens qui ont logés des appels au 911 qui n'ont pas été transférés aux premiers répondants;

CONSIDÉRANT que dans un de ces cas, puisque les premiers répondants n'ont pas été appelés, la vie d'une personne aurait pu être mise en jeu;

CONSIDÉRANT que ni les premiers répondants, ni le conseil de la Municipalité d'Amherst, ne peut tolérer cette situation plus longtemps;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil demande que l'ensemble des appels d'urgence soient, lorsque requis, transférés aux premiers répondants afin que ces derniers soient en mesure d'intervenir rapidement et dans toutes les situations où leur présence est requise;

QU'une copie de la présente soit transmise à tous les intervenants de la chaîne de répartition des appels ainsi qu'au CISSS, à la députée de Labelle madame Chantale Jeannotte et au ministre de la Santé et des Services sociaux monsieur Christian Dubé.

Adoptée à la majorité

## 7.8

### **RÉS 090.04.2021      AUTORISATION DE GYROPHARE VERT**

CONSIDÉRANT que l'article 226.2 du Code de la sécurité routière stipule que « Seul un pompier ayant obtenu l'autorisation de la Société peut utiliser le feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie... »;

CONSIDÉRANT qu'il est permis de croire qu'un le terme « pompier » utilisé dans le Code de la sécurité routière peut être pris dans son sens large et inclure les premiers répondants lorsqu'il existe un tel service sur le territoire d'une Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst bénéficie d'un service de premiers répondants;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général et autorise les premiers répondants à utiliser, en conformité aux lois et règlements en vigueur, un feu vert clignotant sur un véhicule autre qu'un véhicule d'urgence;

QUE le coût d'achat de ces clignotants soit assumé par la Municipalité suite à l'approbation de la dépense par le directeur par intérim du service des premiers répondants.

**8 TRAVAUX PUBLICS**

**8.1 RÉS 091.04.2021 SEL DE DÉGLAÇAGE – APPEL D’OFFRES UMQ**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d’Amherst a reçu une proposition de l’Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d’appel d’offres pour un achat regroupé de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l’UMQ une entente ayant pour but l’achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l’UMQ s’engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti au *Règlement de gestion contractuelle de l’UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d’administration de l’UMQ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d’appel d’offres préparé par l’UMQ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d’appel d’offres pour adjudger un contrat d’achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2020-2021-2022;

QUE pour permettre à l’UMQ de préparer son document d’appel d’offres, la Municipalité s’engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d’information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l’UMQ, le mandat d’analyse des soumissions déposées et de l’adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s’engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Municipalité reconnaît que l’UMQ recevra, directement de l’adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2020-2021-2022, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l’UMQ et à 2 % pour les non-membres de l’UMQ;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à la majorité

**8.2**                    **RÉS 092.04.2021**                    **DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET ACCÉLÉRATION**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

CONSIDÉRANT que le chargé de projet de la municipalité, monsieur Marc St-Pierre, directeur général agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil de la Municipalité d'Amherst autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à la majorité

**8.3**                    **RÉS 093.04.2021**                    **DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION**

CONSIDÉRANT le Programme d'aide à la voirie locale, volet projet particulier d'amélioration;

CONSIDÉRANT que ce programme vise à octroyer une aide financière pour l'amélioration de routes municipales;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de voirie;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation du comité de voirie et autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet projet particulier d'amélioration;

QUE monsieur Marc St-Pierre, directeur général soit autoriser à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, tout document en lien avec ce dossier.

Adoptée à la majorité

**8.4**                    **RÉS 094.04.2021**                    **ADOPTION DU RÈGLEMENT 557-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 524-17 AUTORISANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT l'avis de motion suivi de la présentation du projet de règlement 557-21 modifiant le règlement 524-17 autorisant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins de la Municipalité afin de permettre la circulation des véhicules hors route sur une partie du chemin de Rockway-Valley déposé à l'assemblée du 8 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'adoption dudit règlement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil adopte le règlement 557-21 modifiant le règlement 524-17 autorisant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins de la Municipalité;

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à faire l'achat des panneaux routier nécessaires à l'application du règlement;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 35500 640.

Adoptée à la majorité

**9.                    HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**9.1                    ÉCOCENTRE – BILAN MARS 2021**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**9.2                    AVIS DE DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'OUEST**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau informe le conseil du dépôt des états financiers de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest pour l'année financière 2020.

**9.3                    RÉS 095.04.2021                    OCTROI DE MANDAT – ENTRETIEN PAYSAGER**

CONSIDÉRANT l'offre déposée par Gaétan Larose Entretien paysager pour l'entretien horticole pour l'année 2021 comprenant l'ouverture des jardins, l'entretien mi-saison, la fermeture des jardins et l'arrosage des boîtes à fleurs;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil accepte l'offre déposée par Gaétan Larose Entretien paysager pour l'entretien horticole pour l'année 2021 comprenant l'ouverture des jardins,

l'entretien mi-saison, la fermeture des jardins et l'arrosage des boîtes à fleurs au montant de 4 005.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02 13000 520 et 02 70150 520.

Adoptée à la majorité

**10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**10.1 DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER**

Monsieur Martin Léger, directeur général adjoint fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de mars 2021.

**10.2 RÉS 096.04.2021 DEMANDE DE DEROGATION DM010 – 1692, IMPASSE DES RAPIDES**

Étude de la demande de dérogation mineure # DM010-2021 telle que soumise pour la propriété sise au 1692, impasse des Rapides à l'effet de permettre la construction d'une résidence à 15.16 mètres de la ligne des hautes eaux au lieu des 20 mètres tel que prescrite à l'article 4.3.7.1 du règlement de zonage 352-02.

CONSIDÉRANT que le certificat de localisation déposé avec la demande montre que le bâtiment principal actuel, construit vers 1990, est implanté à 12.39 mètres de la ligne des hautes eaux;

CONSIDÉRANT que le requérant désire déplacer ce bâtiment et le convertir en bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT le plan d'implantation de la nouvelle résidence déposé avec la demande;

CONSIDÉRANT que la nouvelle résidence sera desservie par une installation septique conforme et que l'élément épurateur de celle-ci doit être implanter à 30 mètres du puits existant et à un minimum de 5 mètres de la résidence;

CONSIDÉRANT l'espace disponible pour l'implantation de la nouvelle résidence et l'importance de préserver un minimum d'espace naturel sur le terrain;

CONSIDÉRANT d'autre part que la bande riveraine n'est pas en tout point conforme à la réglementation en vigueur par rapport à l'obligation de maintenir son caractère naturel;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme;

Aucun commentaire n'a été reçu.

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE la demande de dérogation mineure DM010-2021, pour la propriété sise au 1692, impasse des Rapides, soit acceptée aux conditions suivantes :

- Que, pour toute la durée des travaux de construction, incluant les travaux de déplacement du bâtiment existant, une barrière à sédiment soit maintenue sur le site;
- Que le bâtiment déplacé et transformé en bâtiment accessoire ne puisse comporter de logement;

- Que le requérant s'engage à renaturaliser la bande riveraine en conformité avec le règlement de zonage 352-02. Un plan de renaturalisation de la bande riveraine devra être déposé avec la demande de permis.

Adoptée à la majorité

**10.3**                    **RÉS 097.04.2021**                    **DEMANDE DE DEROGATION DM011 – 174, CHEMIN GEMME**

Étude de la demande de dérogation mineure # DM011-2021 telle que soumise pour la propriété sise au 174, chemin Gemme, à l'effet de permettre la construction d'un garage en cour avant alors que l'article 7.5.1 du règlement de zonage 351-02 interdit l'implantation de bâtiment complémentaire dans la cour avant d'un bâtiment principal.

CONSIDÉRANT les documents déposés avec la demande illustrant l'implantation prévue du garage;

CONSIDÉRANT la topographie particulière de la propriété;

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal est implanté en fond de terrain;

CONSIDÉRANT que le garage sera implanté en conformité avec la marge de recul avant;

CONSIDÉRANT le caractère mineur de la dérogation;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Aucun commentaire n'a été reçu.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la demande de dérogation mineure DM011-2021, pour la propriété sise au 174, chemin Gemme, soit acceptée.

Adoptée à la majorité

**10.4**                    **RÉS 098.04.2021**                    **DEMANDE DE DEROGATION DM012 – 131, CHEMIN FERNAND-GAGNON**

Étude de la demande de dérogation mineure # DM012-2021 telle que soumise pour la propriété sise au 131, chemin Fernand-Gagnon, à l'effet de permettre l'agrandissement du bâtiment principal dont une partie sera à 9.1 mètres de la ligne des hautes eaux, au lieu des 10 mètres prescrits à l'article 4.3.1 du règlement de zonage 351-02

CONSIDÉRANT qu'une partie seulement de l'agrandissement empiète dans la bande riveraine de 10 mètres;

CONSIDÉRANT que ces travaux avaient déjà été autorisés à la suite d'une demande de dérogation mineure en 2001, mais qu'ils avaient été réalisés en partie seulement;

CONSIDÉRANT le caractère mineur de la dérogation;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme;

Aucun commentaire n'a été reçu.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE la demande de dérogation mineure DM004-2021, pour la propriété sise au 131, chemin Fernand-Gagnon, soit acceptée.

Adoptée à la majorité

**10.5**                    **RÉS 099.04.2021**                    **DEMANDE D'ACQUISITION D'EMPRISES**  
**EXCÉDENTAIRES**

CONSIDÉRANT les demande d'acquisition d'emprises excédentaires déposées à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que ces demandes visent d'une part, des parties du lot 4 615 093 correspondant à l'ancienne emprise de la route 323 rétrocédée à la Municipalité et, d'autre part une partie du lot 4 419 767 correspondant à une partie du chemin Cameron;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général adjoint;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général adjoint et l'autorise à informer les requérants que le conseil est favorable à se départir des emprises excédentaires faisant l'objet des présentes demandes, soient :

- Une partie du lot 4 615 093 adjacent au lot 4 615 096, d'une superficie approximative de 910 mètres carrés et d'une valeur de 4.65 \$ le mètre carré;
- Une partie du lot 4 615 093 adjacent au lot 4 613 841, d'une superficie approximative de 360 mètres carrés et d'une valeur de 4.65 \$ le mètre carré;
- Une partie du lot 4 419 767 adjacent au lot 4 419 274, d'une superficie approximative de 1 560 mètres carrés et d'une valeur de 7.20 \$ le mètre carré;

QUE les frais relatif à l'arpentages et aux contrats notariés relatifs à ces transactions soient à la charge des requérants;

QUE le conseil autorise monsieur le maire Jean-Guy Galipeau et monsieur Marc St-Pierre, directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité d'Amherst tout document en lien avec ce dossier.

Adoptée à la majorité

**10.6**                    **RÉS 100.04.2021**                    **ADOPTION DU RÈGLEMENT 556-21 MODIFIANT LE**  
**RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO**  
**351-02 EN CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 355-2020**  
**DE LA MRC DES LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les permis et certificats # 351-02 est en vigueur;

CONSIDÉRANT que la MRC des Laurentides a adopté le règlement 355-2020 afin de régulariser la définition de cours d'eau intermittent qui différait de celle incuse dans la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

CONSIDÉRANT que le conseil se doit de modifier la définition de cours d'eau intermittent afin d'assurer sa conformité au schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 8 mars 2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil adopte le règlement 556-21 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 351-02 en concordance au règlement 355-2020 de la MRC des Laurentides visant à régulariser la définition de cours d'eau intermittent.

Adoptée à la majorité

## **11 LOISIRS ET CULTURE**

### **11.1 BIBLIOTHÈQUES- RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE**

Madame la conseillère Caroline Champoux fait rapport des activités mensuelles des bibliothèques des secteurs de Saint-Rémi et de Vendée.

Pour la bibliothèque de St-Rémi, on compte 40 visiteurs, 57 prêts de livres (numériques et papiers) et 58 prêts entre bibliothèques. Pour celle de Vendée, on compte 55 visiteurs, 87 prêts de livres (numériques et papiers) et 16 prêts entre bibliothèques.

### **11.2 RÉS 101.04.2021 ADOPTION DE LA POLITIQUE DES AINÉS D'AMHERST ET SON PLAN D'ACTION**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du projet de politique des aînés (MADA) accompagné du plan d'action 2021-2024;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette démarche, le comité de pilotage a procédé à un sondage, et, a tenu des assemblées publiques de consultation auprès des différentes catégories d'âge de la population et de différents organismes de la région;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal se déclare satisfait de la politique et de son plan d'action;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil adopte la politique des aînés de la Municipalité d'Amherst accompagnée du plan d'action 2021-2024 et qu'une copie de ces documents soit transmise au Secrétariat des aînés.

Adoptée à la majorité

### **11.3 RÉS 102.04.2021 COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE DES AINÉS D'AMHERST ET DE SON PLAN D'ACTION**

Considérant la résolution 101.04.2021 par laquelle le conseil adoptait la Politique des aînés d'Amherst et son plan d'action;

Considérant que pour les fins d'assurer notamment le suivi de ce plan d'action, un comité de suivi doit être constitué;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

Que le conseil mette sur pied un comité de suivi du plan d'action de la Politique des aînés d'Amherst composé des personnes suivantes:

- Madame Francine Maurice, représentante du milieu;
- Madame Diane St-Georges, représentante du milieu;
- Marie-Andrée Farley, représentante du milieu;
- Monsieur Robert Cardinal, conseiller municipal responsable de la démarche MADA et président du comité;
- Monsieur Marc St-Pierre, directeur général, à titre de membre du comité et responsable administratif de la démarche MADA.
- Madame Alison Drylie, conseillère au développement économique, CDE des Laurentides;

QUE le mandat du comité et principaux rôles et responsabilités de ses membres soit :

- 1- Soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre;
- 2- Effectuer le suivi du plan d'action à la lumière des progrès réalisés et des changements en cours dans le milieu;
- 3- Faire des recommandations au conseil municipal sur l'évolution des actions;
- 4- Poursuivre la réflexion sur l'évolution et l'émergence d'enjeux dans la communauté;
- 5- Agir, au besoin, à titre d'agents ou d'agent de mobilisation pour favoriser la participation des acteurs du milieu.

Adoptée à la majorité

11.4

**RÉS 103.04.2021      PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE PRIMADA -  
DÉPÔT D'UNE DEMANDE**

CONSIDÉRANT la résolution 101.04.2021 par laquelle le conseil adoptait la Politique des aînés d'Amherst et son plan d'action;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du plan d'action la Municipalité désire déposer une demande d'aide financière pour la réalisation d'un jardin communautaire, pour l'achat de mobilier urbain et pour l'acquisition d'enseignes lumineuses extérieures;

CONSIDÉRANT le *Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)*;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à déposer, pour et au nom de la Municipalité une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)* et à signer tous documents en lien avec ce dossier;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continu de l'infrastructure visée;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

QUE les dépenses assumées par la Municipalité soient imputées au fonds de parcs et terrains de jeux.

Adoptée à la majorité

**11.5**                    **RÉS 104.04.2021**                    **FÊTE NATIONALE (MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOIS) – DÉPÔT D'UNE DEMANDE**

CONSIDÉRANT que le 7 avril 1984, le gouvernement du Québec confia le mandat de coordonner l'ensemble des festivités de la Fête nationale du Québec au Mouvement national des Québécoises et Québécois;

CONSIDÉRANT le *Programme d'assistance financière aux célébrations locales* (PAF) qui vise à promouvoir l'organisation de célébrations qui suscitent la participation et la fierté de toutes les Québécoises et tous les Québécois à la Fête nationale du Québec;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à déposer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'assistance financière aux célébrations locales* (PAF) et à signer tout document en lien avec ce dossier.

Adoptée à la majorité

**11.6**                    **RÉS 105.04.2021**                    **FONDS AGRI ESPRIT – DÉPÔT D'UNE DEMANDE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE DALLE DE BÉTON POUR LA PATINOIRE DU SECTEUR DE VENDÉE**

CONSIDÉRANT le *Fonds AgriEsprit* de FAC qui a pour but de mettre en valeur les collectivités rurales;

CONSIDÉRANT que ce Fonds permet la réalisation de projet d'immobilisations visant l'amélioration de la qualité de vie dans les collectivités rurales;

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une dalle de béton pour la patinoire du secteur de Vendée;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à déposer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, une demande d'aide financière dans le cadre du *Fonds AgriEsprit* visant la construction d'une dalle de béton pour la patinoire du secteur de Vendée et à signer tout document en lien avec ce dossier.

Adoptée à la majorité

**11.7**                    **RÉS 106.04.2021**                    **ACHAT D'UN MODULE DE JEUX D'EAU**

CONSIDÉRANT la résolution 223.11.2020 par laquelle la Municipalité octroyait le mandat de fourniture et installation de jeux d'eau;

CONSIDÉRANT qu'afin d'améliorer l'offre il y a lieu d'ajouter un module à ceux déjà prévus au mandat octroyé;

CONSIDÉRANT les différents modules offerts par l'entreprise Terrassement Limoges et fils ayant obtenue le mandat;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à faire l'achat du module de jeux d'eau « Luna » au coût de 12 972.00 \$ plus les taxes applicables;

QUE cet dépense soit imputée au Fonds de parcs et terrains de jeux.

Adoptée à la majorité

**11.8**                    **RÉS 107.04.2021**                    **JEUX D'EAU – AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR UN BASSIN DE FILTRATION**

CONSIDÉRANT la résolution 223.11.2020 par laquelle la Municipalité octroyait le mandat de fourniture et installation de jeux d'eau;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans un souci d'économie de l'eau potable, de prévoir un système de récupération et de filtration de l'eau utilisé pour les jeux d'eau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à procéder à un appel d'offres pour la conception et la fourniture d'un bassin de filtration et récupération pour les jeux d'eau;

QUE cet dépense soit imputée au Fonds de parcs et terrains de jeux.

Adoptée à la majorité

**11.9**                    **RÉS 108.04.2021**                    **AFFECTATION AU FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX DES DÉPENSES D'ENTRETIEN DU BELVÉDÈRE EFFECTUÉES EN 2020**

CONSIDÉRANT les dépenses d'entretien du belvédère de la Tour à feu effectuées en 2020;

CONSIDÉRANT que ces dépenses auraient dû être affectées à un poste comptable;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE les dépenses d'entretien du belvédère de la Tour à feu effectuées en 2020 au montant de 5 542.42 \$ soit imputées au fonds de parcs et terrains de jeux.

Adoptée à la majorité

**11.10**                    **RÉS 109.04.2021**                    **PROGRAMME D'EMPLOIS VERTS – DEMANDE DE SUBVENTION**

CONSIDÉRANT la stratégie d'emplois d'été « Emplois verts dans les espaces verts » du gouvernement du Canada qui offre de financer la moitié des salaires afin de permettre l'embauche de jeunes dans des emplois verts d'été;

CONSIDÉRANT la possibilité de déposer une demande afin de subventionner une partie du salaire de la patrouille nautique;

CONSIDÉRANT le programme d'emplois verts de l'Association canadienne des parcs et loisirs qui offre des subventions salariales couvrant 50 % du salaire pour l'embauche de jeunes âgés de 15 à 30 ans;

CONSIDÉRANT la possibilité de déposer une demande afin de subventionner une partie du salaire des animateurs du camp de jour;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à déposer, pour et au nom de la Municipalité, une demande de subvention dans chacun de ces programmes pour les emplois d'été admissibles.

Adoptée à la majorité

**11.11**            **RÉS 110.04.2021**            **OCTROI DE MANDAT – FOURNITURE DE MOBILIERS  
URBAIN ET PARCOURS D'EXERCICES**

CONSIDÉRANT la subvention reçue dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés d'Emploi et Développement social Canada;

CONSIDÉRANT la résolution 062.03.2021 par laquelle le conseil autorisait monsieur Marc St-Pierre, directeur général à procéder à un appel d'offres pour la fourniture et l'installation de mobiliers urbain et de parcours d'exercices;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumissions conforme a été reçue;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général et accepte la soumission déposée par l'entreprise Go-Élan au montant net de 30 740.66 \$;

QUE cette dépense soit imputée au fonds de parcs et terrains de jeux.

Adoptée à la majorité

**11.12**            **RÉS 111.04.2021**            **ACHAT ET INSTALLATION DE CLOTÛRE - AUTORISATION  
D'APPEL D'OFFRES**

CONSIDÉRANT l'emplacement choisi pour l'implantation des jeux d'eau sur le terrain de l'hôtel-de-ville;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de clôturer cet emplacement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à procéder à un appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'une clôture délimitant et ceinturant l'emplacement des jeux d'eau;

QUE cette dépense soit imputée au fonds de parcs et terrains de jeux.

Adoptée à la majorité

**11.13**            **RÉS 112.04.2021**            **BELVÉDÈRE DE LA TOUR À FEU – MANDAT  
D'INGÉNIERIE**

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu, pour la construction du belvédère de la Tour à feu, de faire réaliser les plans par un ingénieur;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à donner le mandat de conception des plans de construction du belvédère de la Tour à feu à la firme LH2, Services professionnels.

Adoptée à la majorité

**11.14**            **RÉS 113.04.2021**            **AMÉNAGEMENT PAYSAGER SU SITE DES JEUX D'EAU -  
AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES**

CONSIDÉRANT l'implantation des jeux d'eau sur le terrain de l'hôtel-de-ville;

CONSIDÉRANT que à la suite de ces travaux, il y aura lieu de remettre le terrain en état;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à procéder à un appel d'offres pour le réaménagement paysager du terrain autour des jeux d'eau.

Adoptée à la majorité

**12**                **HISTOIRE ET PATRIMOINE**

**13**                **AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)**

**14**                **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil répond aux questions reçues par courriel.

**15**                **RÉS 114.04.2021**            **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.  
Il est 20h45

Adoptée à la majorité

---

Jean-Guy Galipeau  
Maire

---

Martin Léger  
Directeur général adjoint et  
secrétaire-trésorier adjoint

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Jean-Guy Galipeau  
Maire